



**PROCES VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL  
Du mardi 12/04/2022**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 17

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril sur convocation faite le 6 avril, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

**Présents titulaires** : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, VILLARD Simon, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, GOULLIANNE Sterenn arrivée à 19h. (17)

**Présents suppléants :**

**Pouvoirs** : PERLADE Lydie donne pouvoir à DBJAY Jean Pierre, COUESNON Elsa donne pouvoir à PORTRON Didier, MARIE Sabrina donne pouvoir à GOULLIANNE Sterenn, LOUVRIER Franck donne pouvoir à PACAUD Lionel (4).

**Absents excusés** : PERLADE Lydie, COUESNON Elsa, MARIE Sabrina, LOUVRIER Franck, PLISSONNEAU Frédéric

**Invités** : Mme LE DIAURE Sandrine : Cheffe du Service de Gestion Comptable de Rochefort (SGC).  
Mme GILBERT Hélène : Conseillère aux décideurs locaux de la CARO (CDL CARO).  
M. HAUSSMANN Philippe : 2Venirs

**La secrétaire de séance** : CANAUD Jeannine

---

Ouverture de la séance à 18h40

**Approbation du procès-verbal du 09/03/2022**

Mme GOULLIANNE Sterenn est arrivée à 19H et n'a pas participé à l'approbation du procès-verbal.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Observations :**

M. MAUGAN signale qu'il n'a pas dit qu'il manquait la date de la commission Finances sur le rapport n°2 mais qu'il n'y avait pas de commission Finances. Dans le rapport n°5, il demande que soit ajouté que quelques maires avaient annoncé qu'ils ne pourraient pas payer l'avance de cotisation.

M. DBJAY souligne que lorsque plusieurs personnes s'expriment en même temps, il est parfois difficile de tout comprendre sur les enregistrements.

M. PACAUD regrette que certaines phrases ou des mots dits à l'oral apparaissent sur le compte rendu.

Mme CANAUD dit que de nombreuses coupes avaient déjà été faites mais pour un Débat d'Orientation Budgétaire, elle a voulu rapporter fidèlement les propos des personnes présentes. Les modifications demandées seront apportées au procès-verbal.

---

**Elu rapporteur : Mme CANAUD Jeannine – Vice-présidente**

**Rapport N°1 Objet : Tarifs des Prestations de Service Unique (Eaje) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Mme GOULLIANNE Sterenn est arrivée à 19h et n'a pas participé à la délibération de ce rapport.

Mme la Vice-Présidente informe de l'augmentation de 3% du tarif de la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des enfants jusqu'à 5 ans. La convention entre la CAF et le SEJI sera actualisée dans ce sens. Un tableau récapitule les prix plafonds et la Prestation de Service Unique en fonction du taux de facturation. Mme CANAUD rappelle que la facturation de la micro crèche se fait au réel de façon à assurer un meilleur suivi du taux de facturation et de bénéficier de la prestation de service la plus élevée.

### Observations :

M. MAUGAN propose qu'il y ait un tarif pour les accueils des enfants du territoire et un tarif hors SEJI comme cela avait été évoqué précédemment pour les autres services.

Mme CANAUD répond que ce n'est pas possible car la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national qui est fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour tous les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) bénéficiant de la Prestation de Service Unique. La commission d'admission permet de mettre en place des critères d'admission pour donner la priorité aux familles du territoire du SEJI.

M. HAUSSMANN ajoute que la position de la CAF sur les structures petite enfance est très règlementée.

M. DBJAY signale que c'est sur ces structures qu'on a beaucoup plus d'aide. La CNAF a même voté une revalorisation de 3% de la Prestation de Service Unique.

M. MAUGAN dit qu'il ne connaissait pas cette réglementation et maintient sa proposition pour les tarifs hors SEJI pour l'enfance et la jeunesse.

### **Le Comité Syndical décide :**

- D'adopter les tarifs proposés
- De les rendre exécutoire pour l'année 2022

---

### **Elu rapporteur : Monsieur Lionel PACAUD – Vice-Président Rapport N°2 Objet : Budget Primitif – Budget Principal 2022**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Vice-Président rapporte que le Comité Syndical est appelé à se prononcer pour adopter le Budget Primitif du Budget Principal.

Il rappelle que le budget pour la section fonctionnement a déjà été débattu à la commission finances. Il manquait le budget pour la section investissement suite à un arrêt maladie de Madame la comptable.

Il présente un budget de fonctionnement équilibré de 2 067 521.76 euros

Il détaille la section fonctionnement dépenses et la section fonctionnement recettes.

Au-delà des chiffres M. PACAUD veut donner la philosophie de la construction du budget.

- Le chapitre 11 a été augmenté pour les charges à caractère général pour donner un peu plus de moyens aux agents.
- Le chapitre 12 concerne les charges de personnel importantes pas tellement compressibles avec des taux d'encadrements obligatoires. Il souligne qu'on ne peut pas jouer sur la masse salariale sauf peut-être avec une réorganisation du siège du SEJI.
- M. PACAUD fournit des explications pour le compte 74 : Dotation – Subventions reçues qui concernent les contributions communales de 1 050 105 euros et une évolution favorable des contributions de la CAF grâce au travail de l'association 2Venirs.

M. PACAUD présente le budget d'investissement de 103 841.59 euros

Il signale ensuite qu'il est intéressant pour les élus de consulter le tableau des montants des contributions des communes avec les pourcentages.

### Observations :

Mme PRUGNIERES et M. MAUGAN soulignent qu'à la commission finances ils ont eu des interrogations sur plusieurs lignes du budget et au final il y a un document avec 7 centimes d'écart.

M. MAUGAN dénonce le fait de recevoir, la veille de la commission finances, des documents, des rapports qui sont déjà prêts. Il se demande à quoi sert une commission finances.

Il demande à l'avenir que l'on se remette à travailler dans l'ordre, c'est-à-dire les élus reçoivent une convocation, une commission finances est mise en place et travaille le budget. Les documents sont envoyés ensuite au conseil.

M. PACAUD répond qu'actuellement l'équipe technique ne peut pas faire mieux.

M. DBJAY ajoute qu'il a entendu la demande de M. MAUGAN et signale qu'une réunion régulière des Vice-Présidents sera mise en place le deuxième mardi de chaque mois.

M. PACAUD signale que M. HAUSSMANN sera présent à ces réunions pour apporter son soutien technique, pour engager les recrutements pour le poste de comptable et le poste du responsable financier pour assurer un suivi financier rigoureux avec une nouvelle organisation technique.

Mme PRUGNIERES interpelle le Président sur l'envoi des convocations et l'évidence de prévoir une commission finances avant le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du budget.

M. DBJAY réitère que ces problèmes seront pris en compte avec les réunions VP et qu'ils seront améliorés au fur et à mesure avec les recrutements.

Mme PRUGNIERES et M. MAUGAN proposent que les convocations puissent être envoyées aux titulaires mais aussi aux suppléants.

M.PACAUD précise que ce n'est pas une commission finances qui va monter un budget de 2 M€. Elle aurait été décalée même si elle avait été programmée 10 jours avant car il manquait les éléments pour débattre. Mme LE DIAURE dit qu'elle est contente du résultat 2021, elle trouve cela très encourageant par rapport à ce qu'elle a connu en arrivant. Elle précise que notre syndicat a besoin d'un fonds de roulement qui tourne autour de 200.000 euros, que les communes ont fait un gros effort mais que ce n'est pas suffisant pour assurer cette pérennité au syndicat qui devrait fonctionner sans ligne de trésorerie. Elle souligne que cela demande de serrer les dépenses, sur les charges du personnel mais cela n'est pas facile car ce sont des charges incontournables.

M. PACAUD confirme que si on enlève les charges générales de 250.000 euros sur 2 M€, il reste essentiellement les charges de personnel et ces charges augmentent année par année. Il ajoute qu'on est dans des contraintes budgétaires et en partant sur 1 050.105 euros on n'a pas pris l'option la plus facile mais le budget est très serré dans toutes les communes.

M. MAUGAN dit qu'il faut que ce soit acceptable par tous car le budget enfance n'est pas le seul budget de la commune. Un gros effort a été fait l'année dernière.

Mme LE DIAURE évoque la dette d'énergie vis-à-vis de la CARO. Elle est dans l'attente du document comptable de cette créance

M.DBJAY annonce qu'il va être reçu à la CARO pour évoquer les problèmes rencontrés au Siège et la confirmation de l'effacement de cette dette.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer pour :

- Adopter le budget primitif du budget principal.

- Section fonctionnement : 2 067 521.76 euros
- Section investissement : 103 841.59 euros

---

#### Questions diverses :

M. DBJAY informe qu'il faudra délibérer sur le (PEDT) Projet Educatif Territorial même si l'on n'a pas tous les éléments. Le Projet Educatif Local prend fin en décembre 2022. Pour le SEJI, la Convention Territoriale Globale menée par les différents coordonnateurs du territoire de la CARO sera signée en 2023. Elle sera accompagnée par la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) demande qu'on délibère pour prendre en compte le début de ce travail. Des informations supplémentaires seront envoyées à toutes les communes pour expliquer le PEDT et la CTG. M. DUBREUIL pose une question sur un problème d'extincteurs du local Jeunes. Il a envoyé un email au secrétariat.

M. DBJAY dit qu'il a fallu gérer les priorités avec les absences du personnel mais qu'une réponse sera donnée rapidement.

M. CHEVILLON demande un retour sur les résultats des délibérations des communes pour la sortie de Saint Hippolyte du SEJI.

M.DBJAY répond que la majorité des communes a délibéré pour la sortie de Saint Hippolyte du SEJI.

M. GAURIER remercie l'association 2Venirs pour leur accompagnement et leur compétence.

M. PACAUD et M. DBJAY remercient à leur tour M. HAUSSMANN.

Le Président remercie Mmes LE DIAURE Sandrine et GILBERT Hélène de leur présence et leur soutien.

Mme le DIAURE se félicite des bonnes relations avec le SEJI pour améliorer le recouvrement.

Le Président lève la séance à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance  
Mme CANAUD Jeannine

Le Président  
M. DBJAY Jean Pierre